

*Interpellation présentée par le député:*

*M. Eric Stauffer*

*Date de dépôt : 14 janvier 2007*

*Messagerie*

## **Interpellation urgente écrite**

**Citoyens de Genève, vous avez le droit de savoir que l'argent de vos impôts est gaspillé et dilapidé hors du contrôle du Parlement...**

Un citoyen de Genève a trouvé dans une poubelle certains documents émanant des caisses de l'État, plus précisément la caisse du Département des Institutions.

Vous constaterez à sa lecture que le Conseiller d'État lui-même paie sans compter des sommes importantes à on ne sait pas qui.

En effet, le **CERA** n'existe pas, seule une simple boîte aux lettres chez le bénéficiaire du prétendu **Centre d'Études et de Recherches Arabes** (renseignements 111 et recherches sur Internet = néant).

## DEPARTEMENT DES INSTITUTIONS

SOLIDARITE INTERNATIONALE

## Paiement de facture(s)

Département

- 5 D

Direction  
des

Rubrique budgétaire n° : 0490020036700112

N° de la pièce	Libellé(s)	Montant(s)
18814		
1	Centre d'études et de recherches arabes (CERA) Monsieur Houcine Ghali Case postale 398 1211 Genève 4	50'000
	A verser sur le compte : CCP 12-9353-7	
<b>Total des paiements</b>		<b>50'000 F</b>

Date : 5 Décembre 2006

Signature :

H.A. *fer. f. (un)...*

Plus grave, le paiement a été débité du compte de l'État :

Rubrique budgétaire n° : 0490020036700112

Et ce compte concerne, je cite, l'« Aide aux pays en voie de développement ».

La fiche de débit est par conséquent erronée, puisque le DI distribue des sommes à une association fantôme à Genève, à moins que Genève ne soit un pays en voie de développement !!?

A l'évidence, il me fallait contrôler directement avec le DI. Voici ma demande ainsi que la réponse :

**De :** Stauffer Eric (DEPUTÉ)

**Envoyé :** mercredi, 3 janvier 2007 16:48

**À :** Perrot Eric (DI)

**Objet :** CERA F 50'000

**Importance :** Haute

**Critère de diffusion :** Confidentiel

Monsieur,

*Je fais suite à notre aimable entretien téléphonique de ce jour, ainsi qu'avec votre collègue.*

*Je vous confirme par le présent courriel que je suis en possession d'un document apparemment « interne » du DI section « solidarité internationale », faisant état d'un paiement daté du 5 décembre 2006 de CHF 50'000 en faveur du Centre d'études et de recherches arabes (CERA).*

*Après quelques renseignements sommaires, il apparaît que ce Centre d'études n'existe pas dans l'annuaire téléphonique, n'a pas d'adresse propre en tant que tel, mais serait domicilié à l'adresse privée de M. Ghali.*

*Le problème des attributions des subventions est un problème d'ordre politique, raison pour laquelle j'interviens dans ce dossier et d'autres à l'avenir. N'étant pas du tout au courant du règlement appliqué en vue de l'octroi de ces subventions, je vous saurais gré, d'ici à vendredi prochain, de bien vouloir m'autoriser à consulter en vos locaux le dossier sous rubrique. En effet, ayant décidé d'intervenir au niveau du Parlement lors de la prochaine séance plénière, je me dois de respecter la date de dépôt, à savoir le 9 janvier prochain.*

*Partant du principe qu'il serait préjudiciable que dans mon texte parlementaire figurent des informations erronées ou imprécises, il m'apparaît indispensable que je puisse consulter le dossier et pouvoir contrôler (de mon côté) le bien-fondé des informations qui sont mentionnées.*

*Ma deuxième requête est de savoir par rapport à la rubrique budgétaire mentionnée dans le paiement, s'il est normal de payer en 2006 un montant sur le budget de 2007, sans que le Parlement ou à défaut la Commission des finances ait eu accès au dossier du ou des requérants.*

*En vous remerciant par avance de bien vouloir accéder à ma requête, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.*

**Eric Stauffer**

*La réponse :*

**De :** Perrot Eric (DI) [mailto:eric.perrot@etat.ge.ch]

**Envoyé :** jeudi, 4. janvier 2007 15:07

**À :** Stauffer Eric (DEPUTE)

**Cc :** Alonso Lormand Maria Jesus (DI)

**Objet :** RE: CERA F 50'000

**Critère de diffusion :** Confidentiel

*Cher Monsieur,*

*Pour faire suite à votre demande, et après renseignements pris, je vous informe que toute requête concernant l'attribution de subventions doit être adressée directement à M. Laurent Moutinot, Chef du département des institutions.*

*Avec mes meilleurs messages,*

*Eric Perrot*

*Etat de Genève - Département des institutions - Service de la solidarité internationale - ligne directe: 022 388 15 45*

[www.geneve.ch/solidarite](http://www.geneve.ch/solidarite)

Quelle transparence !

Que le fonctionnaire du DI soit rassuré, je vais suivre à la lettre les instructions qu'il a reçues :

*En vertu des pouvoirs qui sont ceux du député, des devoirs et obligations qui sont ceux du Conseil d'État, voici la question posée dans le cadre de cette IUE, conformément à l'article 162A LRGC :*

**Question:**

Dans le cadre du paiement de la subvention de CHF 50'000 pour le Centre d'études et de recherches arabes, association genevoise n'existant pas, le Conseil d'État peut-il informer les députés que nous sommes sûrs des contrôles qui ont été opérés dans cette attribution, que c'est bien l'association qui a reçu les fonds, celle-là même qui n'existe pas, et nous informer sur la rubrique budgétaire conforme à l'avis de débit ? Puis enfin nous renseigner avec force détails sur le contrôle final de l'utilisation des fonds ? En Tunisie, par exemple !